



Rapport de la Commission sur les Bâtisses

Date : 06.02.2024

Présences

Présents (Quorum 50% , ≥6)	Absents (excusés)	Suppléants / Experts:
Conrad Frank	Bolig Charel	Chennaux Philippe (Service Technique)
Eich Marc	Cincis Patrick	
Everad Marc	Reding Sam	
Everard Patrick	Splicks Emile	
Pettinger Frank		
Scholtes Luc		
Winandy Tom		

La séance est ouverte à 18 :15 heures sous la présidence de Monsieur EICH Marc et du vice-président Monsieur WINANDY Tom et Monsieur PETTINGER Frank en tant que secrétaire.

Ordre du jour

1. Approbation du rapport du 11.12.2023
2. Secteur protégé Ansembourg et Hollenfels
3. Boevange – Constructions de 3 maisons plurifamiliales (11 logements)

Point 1 : Approbation du rapport du 11.12.2023

Les membres présents approuvent le rapport de la dernière assemblée de la commission des bâtisses (11/12/2023) par vote unanime.

Point 2 : Secteur protégé Ansembourg et Hollenfels

Explications de Monsieur Chennaux sur le secteur protégé Ansembourg et Hollenfels initié par l'INPA.



Point 3 : Boevange – Constructions de 3 maisons plurifamiliales (11 logements)

Situation :

Des immeubles situés dans la Rue de Helpert à Boevange sont prévus à être démolis, afin de créer un nouveau projet de 3 maisons plurifamiliales contenant 11 logements.

Description du projet :

Le PAG prévoit que l'alignement des constructions existantes sont à préserver, les constructions se situent dans la zone mixte villageoise (Mix-v).

La Rue de Helpert est classée « chemin repris (CR114) », ce qui amène des réglementations supplémentaires par les Ponts et Chaussées. La rue contient une forte pente au niveau du projet.

Les jardins des bâtiments existants vont être transformés en surface de stationnement. Un passage qui s'étend sur 2 étages doit être créé entre les maisons pour assurer l'accès à la surface de stationnement.

L'avis de CGDIS n'est pas défavorable.

Le projet a été discuté à plusieurs reprises dans la commission des bâtisses.

Demande d'avis	
Est-ce que la commission supporte toujours le projet ?	
Avis / Proposition	Vote
Le projet ne viole plus aucune réglementation.	6 vote(s) pour 1 vote(s) contre 0 Abstentions

Prochaine session

La prochaine session est prévue pour le 18 avril 2024 à 18 :30 dans la salle de réunion du Conseil Communale à la mairie à Tuntange.

La séance est levée à 20 :35